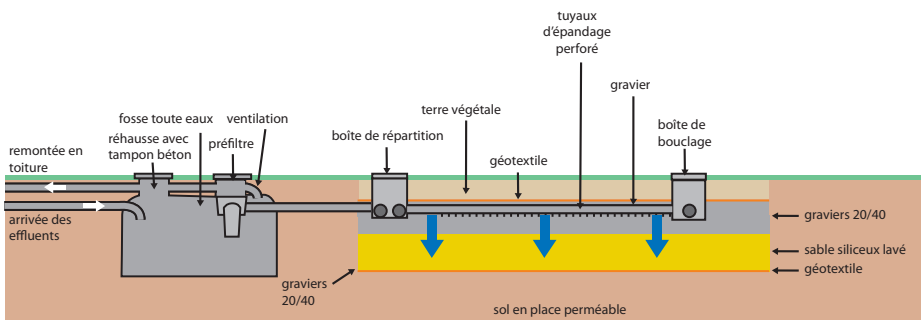
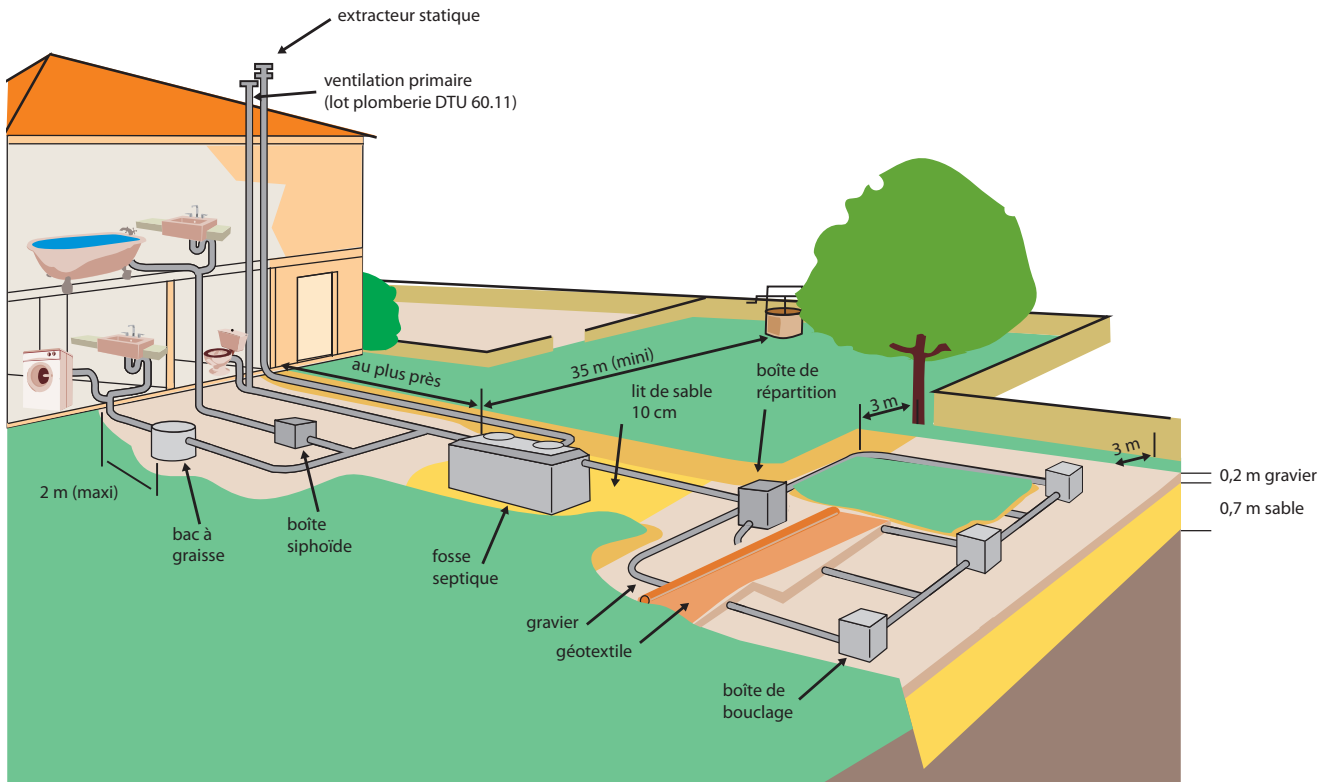




# L'assainissement non collectif

## Lit filtrant vertical non drainé



**La surface du lit filtrant vertical non drainé doit être au moins égale à 5 m<sup>2</sup> par pièce principale (minimum : 20 m<sup>2</sup>)**

Dans le cas où le sol présente une perméabilité insuffisante ou à l'inverse, si le sol est trop perméable (craie), un matériaux plus adapté (sable siliceux lavé) doit être substitué au sol en place sur une épaisseur minimale de 0.70 m.

La répartition de l'effluent est assurée par des tuyaux munis d'orifices, établis en tranchées dans une couche de graviers.

### Conditions de mise en oeuvre :

Le lit filtrant non drainé se réalise dans une excavation à fond plat de forme généralement proche d'un carré et d'une profondeur de 1 m. minimum sous le niveau de la canalisation, dans laquelle sont disposés de bas en haut :

Un feutre imputrescible perméable à l'eau et à l'air

Une couche de sable lavé de 0.70 m. minimum d'épaisseur.

Une couche de graviers de 0.20 m. à 0.30 m d'épaisseur, dans laquelle sont noyées les canalisations de distributions qui assurent la répartition sur le lit.

Un feutre imputrescible à l'eau et à l'air qui recouvre l'ensemble.

Une couche de terre végétale d'une épaisseur de 0.20 m.